PROJET ASSOCIATIF

NOS FONDAMENTAUX

Membres de Médecins du Monde, nous voulons un monde où les obstacles à la santé auront été surmontés, où le droit à la santé sera effectif.

> Pour la justice sociale

Nous croyons en la justice sociale comme vecteur d'une égalité devant la santé, du respect des droits fondamentaux et d'une solidarité collective.

> Afin d'accompagner les populations dans leur autonomisation

Avec nos partenaires, les communautés et leurs représentants, nous contribuons à ce que toutes les populations en situation de vulnérabilité sociale et sanitaire soient en capacité d'agir dans leur environnement social, d'être acteurs de leur santé et de faire valoir leurs droits.

> En toute indépendance

Nous sommes une association indépendante de tout pouvoir ou d'intérêts politiques, religieux ou financiers. Nous sommes indépendants dans le choix de nos programmes et de nos méthodes de travail. Nous refusons toute subordination et privilégions le dialogue avec les personnes et les communautés auprès desquelles nous travaillons.

> Sur la base de l'engagement

Mouvement de professionnels militants engagés, bénévoles et salariés, nous soignons, témoignons et, nous enrichissant des différences, accompagnons les populations dans leur volonté de changement social.

> Et de l'équilibre

Nous recherchons une forme d'équilibre entre ici et là-bas, entre urgence et long-terme, entre connaissance médicale et savoir profane, entre financements publics et dons privés.
Cet équilibre participe de notre pertinence et de notre originalité. ■

Nous voulons un monde
où les obstacles à la santé
auront été surmontés,
où le droit à la santé sera
effectif.

NOS PRINCIPES D'ACTION

> Soigner

Nous voulons apporter aux populations un accès réel à la santé, considérée au-delà du soin, dans toutes ses composantes physiques, mentales et sociales.
Adossés à la déontologie médicale, c'est par le soin et dans une démarche de santé communautaire que nous accompagnons les personnes et les communautés dans leur volonté d'influencer les déterminants sociaux de la santé.

> Témoigner et plaider

Au-delà de l'indignation et de la révolte, nous cherchons à révéler l'intolérable pour mieux le dénoncer. Pour cela, nous produisons une expertise spécifique, issue de nos pratiques de terrain et des témoignages, qui permet de mobiliser les sociétés civiles.
Nous interpellons les pouvoirs nationaux et internationaux pour faciliter l'accès aux soins et promouvoir le respect des droits humains. Nous voulons peser sur les décisions politiques pour une meilleure protection de la santé des personnes et des communautés. Notre action peut se prolonger si nécessaire sur le terrain juridique, jusqu'à l'obtention d'une jurisprudence favorable ou de changements légaux et réglementaires.
Nous militons pour des systèmes de santé organisés par la puissance publique, accessibles à tous et fondés sur les principes d'équité et de solidarité. Nous rejetons la marchandisation de la santé et de l'humain.

> Accompagner les communautés dans leur volonté de changement social

Nous sommes convaincus que tout changement durable passe par « le développement du pouvoir d'agir » des populations sur leur santé. Leur « empowerment », « empoderiamento » ou « capabilité » guide notre action.
Les bénéficiaires sont associés à la conception, à l'animation et à l'évaluation de nos programmes. Nous les soutenons dans leurs démarches d'élaboration de politiques de santé publique répondant à leurs besoins. Savoirs médicaux et savoirs profanes se complètent pour la promotion de politiques volontaristes qui réconcilient expertise et démocratie.

VERS DES PRATIQUES PÉRENNES ET DE QUALITÉ

> L'innovation sociale et politique

Nous intervenons pour réduire des inégalités sociales de santé objectivées notamment grâce à des données de santé publique.
Lorsqu'une population concernée pointe des lacunes, des dysfonctionnements ou des inadéquations dans les dispositifs de droit commun, nous participons à les mettre en débat entre cette population, les experts et les décideurs.
Nous nous inscrivons dans le champ de l'innovation sociale et politique que nous définissons comme la traduction d'un consensus social en une loi, une règle ou un droit élaborés en commun et qui s'appliquent effectivement.
Lorsque ces droits sont déniés par les États, notre action peut aller, si les conditions sont réunies, jusqu'à la désobéissance civile.
Nous devons nous-mêmes nous assurer de la qualité et de la pertinence de nos pratiques en vérifiant par leur évaluation permanente qu'elles répondent au mieux aux besoins et aux demandes des populations.
Nous avons également la responsabilité de penser la pérennité des programmes au-delà de notre intervention.

> Agir ici et là-bas

Nos espaces d'intervention sont nationaux, européens et internationaux. Quel que soit le lieu où nous intervenons, nous soignons, travaillons auprès des plus vulnérables et soutenons l'amélioration des systèmes de santé.

> Des partenariats politiques

Pour une pratique humanitaire interdépendante et équilibrée, nous privilégions les partenariats avec les représentants des personnes concernées, les ONG locales, les mouvements de la société civile et les institutions.
Ces partenariats, conçus comme des alliances politiques, se fondent sur des valeurs et des objectifs communs pour construire ensemble les réponses appropriées au contexte.

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES

POUR UN MODÈLE HUMANITAIRE DIFFÉRENT

> Une éthique de la responsabilité

Nous nous réclamons d'un modèle humanitaire alternatif au « marché humanitaire », en nous inscrivant dans une visée de démocratie sanitaire et sociale. Cela passe par la capacité des populations à refuser, dénoncer et agir contre l'intolérable.
Nous mesurons la force et la pertinence de nos actions à leur impact médico-social plutôt qu'à l'importance des fonds engagés. Nous sommes responsables des conséquences de nos interventions devant les bénéficiaires et les donateurs.

> Diversifier nos financements pour renforcer notre indépendance

Notre indépendance financière est une condition de notre indépendance politique. Nous l'obtenons par la diversification des sources de financement. La part des dons issus de la générosité du public dans nos ressources doit demeurer essentielle.
Cette indépendance nous permet de contenir le risque de subordination au pouvoir des États, à leurs agendas politiques, économiques ou militaires qui sont souvent éloignés des besoins des populations et ne doivent pas décider de nos arbitrages.
Nos choix sont dictés par l'éthique humanitaire et nos priorités. Notre liberté de parole et d'action n'est donc pas négociable.

> Favoriser les coalitions de causes communes

Une organisation en réseau nous paraît la mieux adaptée pour agir et influer sur un monde complexe, chaotique et incertain.
Nous évoluons vers un modèle réticulaire, multi-nodal, qui multiplie échanges, interrelations décentralisées et interdépendances entre les associations Médecins du Monde et leurs partenaires.
Les associations membres du réseau international de Médecins du Monde partagent une vision, une identité et des valeurs communes. Chacune intervient dans son propre pays et mène ou soutient des programmes dans d'autres pays.
Ce réseau peut accueillir des membres associés qui relaient les campagnes de plaidoyer et contribuent le cas échéant à la collecte de données.
Le réseau en tant que tel, ou certains de ses membres, participent à des coalitions ou adhèrent à des plateformes interassociatives.
Plus largement, nous nouons des alliances temporaires pour promouvoir une cause commune, concrétiser une intention politique ou atteindre des objectifs partagés.

UNE GOUVERNANCE EN PHASE AVEC NOTRE MODÈLE ASSOCIATIF

Les principes d'ouverture, de diversité, de partage et d'élaboration collective guident la gouvernance de notre association et son évolution.
Ces principes font en sorte que circulent l'information, les idées et l'innovation, du terrain jusqu'aux instances décisionnelles et réciproquement. La gouvernance s'appuie sur l'adhésion partagée aux valeurs, au projet, à la vision et sur le renforcement de notre identité commune.

> Un modèle associatif fondé sur l'engagement

Le bénévolat est une source essentielle du dynamisme mobilisateur de notre association et de son rayonnement.
L'engagement citoyen est le cœur de notre modèle associatif, porteur *in fine* de la responsabilité, de la décision et du pouvoir.
Cet engagement des bénévoles et des salariés de Médecins du Monde garantit la qualité de mise en œuvre de nos actions et renforce la portée de nos plaidoyers.

> La pratique de la démocratie

L'action de Médecins du Monde trouve son fondement dans sa participation active à la société civile.
Nous reconnaissons et souhaitons valoriser la complémentarité du militantisme, de l'engagement professionnel et de l'adhésion citoyenne dans notre organisation et notre projet politique.
Pour associer chacun à la décision, nos instances de gouvernance s'ouvrent et s'adaptent à toutes les parties prenantes : membres du réseau international, partenaires, salariés, bénéficiaires, donateurs.
Afin que chacun puisse concourir au présent et à l'avenir de la société où il vit, Médecins du Monde soutient toute action visant à l'extension des droits et au progrès de l'égalité réelle.

ITALI

MÉDECINS DU MONDE, 35 ANS ET AU-DELÀ

> Années 1980 : les premiers combats

Médecins du Monde naît en 1980 à la suite de l'opération « Un bateau pour le Vietnam » qui porte assistance aux boat-people en mer de Chine.
Les principes fondateurs sont d'aller là où les autres ne vont pas, de témoigner de l'intolérable et de travailler bénévolement.
Dans un monde encore marqué par la fracture Est-Ouest, MdM intervient dans les pays en crise (Afghanistan, Pologne, Salvador, Nicaragua, Arménie…).
En France, MdM s'engage en 1986 dans la lutte contre l'exclusion en créant un premier centre de soins. En 1987, MdM ouvre à Paris le premier centre de dépistage du VIH, volontaire, anonyme et gratuit.

> 1990–2000 : un humanitaire conquérant

Après la chute du mur de Berlin, l'humanitaire devient un acteur du nouvel équilibre mondial en construction. L'action humanitaire se complexifie, se professionnalise. Les activités de MdM connaissent une forte croissance.
MdM investit le champ de la santé communautaire qui pose la question de la place des populations concernées, de leur participation et du partage du pouvoir.
Au cœur de la problématique des droits de l'homme et du droit humanitaire international, promoteur du devoir d'ingérence, MdM milite activement pour la mise en place d'une Cour pénale internationale.
Le réseau international de Médecins du Monde naît en 1993. Des associations MdM s'implantent en Europe, en Amérique et en Asie pour développer des programmes. Un secrétariat international est créé.
En France, MdM accroît son influence politique avec la multiplication des centres de soins, le développement des actions mobiles et le lancement de programmes de réduction des risques (échange de seringues et substitution à la méthadone dès 1994).
Certains des combats menés par des collectifs d'associations où MdM est actif aboutissent au vote de la loi de prévention et de lutte contre les exclusions en 1998, avec la création des PASS (permanences d'accès aux soins de santé), et un an plus tard, de la CMU et de l'AME, ainsi qu'à l'inscription de la réduction des risques dans le Code de la santé publique en 2004.
La transcription en droit commun d'une partie des programmes et du plaidoyer de MdM est un succès.

> XXIe siècle : refonder l'action humanitaire dans la mondialisation

Les attentats du 11 septembre 2001 marquent l'entrée dans une nouvelle ère. La sécurité des équipes humanitaires devient un enjeu majeur.
Des acteurs locaux de mieux en mieux formés émergent. Des opérateurs internationaux non occidentaux apparaissent. Les ONG internationales découvrent la concurrence pour l'accès aux financements, aux ressources humaines ou aux zones d'intervention.
Parce qu'elle intervient en substitution d'institutions étatiques ou internationales défaillantes, l'action humanitaire s'expose au risque d'instrumentalisation politique. Elle est également confrontée à une insécurité croissante et se heurte parfois au rejet.
Fidèle à ses principes fondateurs, Médecins du Monde élabore une stratégie d'alliances qui vise à maintenir ses marges de manœuvre et de liberté. Pour éviter d'être tributaire des « affaires étrangères » et des États, MdM noue dans la conduite de ses actions des partenariats qui renforcent la légitimité de ses interventions et consolident son modèle associatif.
Ses programmes s'inscrivent aussi bien dans l'urgence que dans le long terme. Ils privilégient partout l'action auprès des populations les plus vulnérables et les plus stigmatisées en particulier dans les situations où l'aggravation de la pauvreté et le creusement des inégalités sociales de santé sont avérés.
Depuis 1995 en France et à partir de 2006 en Europe, Médecins du Monde publie un observatoire annuel de l'accès aux soins qui démontre tout à la fois la nécessité et la pertinence de cette priorité.
Médecins du Monde est particulièrement attentif aux vulnérabilités qu'engendrent la croissance économique, la déréglementation climatique, le développement des concentrations urbaines, l'intensification des flux migratoires et les évolutions démographiques.
Médecins du Monde cherche à mesurer et à réduire l'impact environnemental de ses interventions.

> Quelle légitimité d'intervention ?

La légitimité de l'action humanitaire évolue dans l'histoire.
Initialement fondée sur une morale humaniste universaliste, cette légitimité se traduit d'abord par des actes de solidarité dont la compassion est le moteur. Il s'agit d'aller vers l'autre pour l'aider dans la difficulté, le soulager de sa souffrance, prendre soin de lui. Cette démarche s'autorise la transgression au nom de ses valeurs « universelles ». Elle s'invite où bon lui semble et franchit les frontières.

Cette position très « unilatérale » trouve par la suite sa légitimité dans le renfort du droit. Le développement du droit international humanitaire (protocoles additionnels à la convention de Genève en 1977), l'avènement du droit pénal international (tribunaux *ad hoc* pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, puis la Cour pénale internationale) élargissent et structurent la légitimité de l'action humanitaire. Le devoir d'ingérence devient responsabilité de protéger. Les humanitaires se dotent d'une Charte (Cracovie – 1990) que Médecins du Monde décline dans sa doctrine « Soigner et Témoigner ».

À la morale et au droit s'ajoute un troisième niveau : celui de l'approche sociale et politique. L'introduction de la notion d'inégalités sociales de santé permet de penser l'action de Médecins du Monde en termes de transformation sociale.

La satisfaction des besoins élémentaires, la dénonciation des injustices et des violations du droit restent des balises. Le champ de l'action s'étend vers le changement social et la place des populations dans la transformation de leur propre environnement.

Cette vision citoyenne de l'action humanitaire est un objectif central qui implique la participation de tous les acteurs, bénéficiaires de l'aide et intervenants humanitaires. Elle se matérialise et se vit de manière variable selon les contextes nationaux.

> 2015 et au-delà

MdM est né dans un monde bipolarisé qui n'est plus. La financiarisation et le court-termisme caractérisent de plus en plus le monde. Tout comme l'urbanisation croissante (les deux tiers des êtres humains vivront en ville en 2030), qui modifie les relations entre et au sein des communautés.

Avec les nouvelles technologies, de nouvelles formes de mobilisation apparaissent. Les sociétés civiles s'organisent et se structurent dans les pays où intervient Médecins du Monde.

Médecins du Monde veut intégrer ces changements et s'inscrire dans ces évolutions.

Références :
Droit international humanitaire (convention de Genève – 1949)
Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
Déclaration d'Alma Ata sur les soins de santé primaires (OMS – 12 septembre 1978)
Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (OMS – 1986)
Charte européenne de l'action humanitaire, dite de Cracovie (31 mars 1990)
Cour pénale internationale (traité de Rome – 1998)
Charte de Dunkerque (2009)
Charte mondiale des migrants : http://charte-migrants.net
Déclaration de Grenade (2014)

MÉDECINS DU MONDE

SOIGNE
AUSSI
L'INJUSTICE

Première édition • Mai 2015
© Médecins du Monde